

fè'm anyen. Majistra, se apre mesye yo fin kite espas la, nou antre e fè demach voye madan nan lopital.

Requis de signer, il l'a fait :

S/ Jean Laguel Civil

Tel : 3713 - 6111

Avons été introduit, par la suite, sur la cour de la résidence du Président par le sieur **Jean Alex**, identifié au no. : **007-074-997-2** ; lequel nous a déclaré être l'agent en charge du Président depuis 2017 et nous déclare en outre ceci :

Majistra, yo vòlè telefòn Prezidan an ki se yon "iPhone" ki gen nimewo : (509) **3623 - 1781**.

Avons vu et constaté devant la bâtisse à deux niveaux se trouvant sur cette propriété, un véhicule de couleur noire, de marque Toyota Land Cruiser VX, immatriculé : **OF 4005** ; avons vu et constaté que les deux (02) pneus arrière sont à plat ; avons vu et constaté un orifice sur le capot de ce véhicule ; avons vu et constaté que le pare-brise avant est brisé ;

Avons rencontré la dame **Jomarly Jovenelle MOÏSE**, identifiée par sa CIN : **1025823307** ; laquelle nous déclare ce qui suit :

Majistra, mwen gen 24 lane, mwen fèt 21 avril 1997.

Majistra, nou te tande anpil bri vè 1 nè nan maten, mwen te nan chanm mwen, mwen tande bri yo, mwen soti, ti frè'm ak mwen, nou antre nan twalèt ki nan chanm ti frè'm nan, lè'm sispann tande bri mwen vin wè manmi blese chita bò eskalye a pa anwo, li te gen san sou li bò bral, li te gen yon mayo ble ak jip a flè, se apre mwen wè polisye vini, yo pran manmi, yo mete'l nan machin mwen monte menm lè a ak manmi nan machin nan.

Mwen tounen la vin pran rad li, se bra dwat li ki blese. Mwen se dezyèm pitit Prezidan an.

Avons vu et constaté entre les mains de ladite dame, un ordinateur de marque HP, de couleur marron, un back-up, un téléphone portable de marque iPhone et un sac-à-mains contenant des vêtements ;

Requise de signer, elle l'a fait :

S/ Jomarly Jovenelle MOÏSE

Avons vu et constaté également sur ladite cour plusieurs douilles de différents calibres ; avons vu et constaté un autre véhicule de couleur noire, de marque Toyota Land Cruiser, immatriculé : **PN 00018** ; avons vu et constaté sur la portière avant gauche deux (02) orifices ; avons vu et constaté un autre orifice sur le rétroviseur gauche ; avons vu et constaté un autre orifice sur la portière arrière gauche ; avons vu et constaté à même le sol des débris de vitre ;

Avons vu et constaté au niveau d'un parking, situé à l'intérieur de la maison, un véhicule de marque Toyota Land Cruiser Prado, de couleur blanche, de quatre (04) portes, contenant une plaque dorée avec la mention suivante : « *Le Président de la République d'Haïti* » ; avons vu et constaté sur ce véhicule trois (03) orifices dont l'un sur le capot, le deuxième sur la portière avant gauche et le troisième sur l'aile arrière gauche ;

Avons vu et constaté à l'entrée principale de ladite bâtisse, plus particulièrement sur la deuxième marche d'escaliers menant vers deux portes en bois et en vitres, donnant accès au premier niveau, un projectile de couleur dorée, identifié par les policiers comme étant de calibre 5.56 ; avons vu et constaté des orifices sur les deux (02) portes ; avons vu et constaté, à même le sol, des débris de vitre ; avons vu et constaté que les battants des portes sont entre ouverts et leurs serrures sont endommagées ; avons vu et constaté une douille au sol ;

Avons vu et constaté quatre projectiles devant l'une des portes donnant accès à l'enceinte de la maison ; avons vu et constaté trois autres projectiles sur la galerie ; avons vu et constaté trois (03) orifices sur les pans de mur donnant sur la galerie ;

Poursuivant notre mission, le sieur **Jean Alex** nous a introduit dans une salle, laquelle est identifiée comme étant la salle de conférence du Président, où nous avons vu et constaté une grande table et des chaises ; avons vu et constaté des impacts de projectile sur ladite table et sur lesdites chaises ; avons vu et constaté un orifice sur un téléviseur de marque Sharp fixé au mur ; avons vu et constaté que la serrure de la porte donnant accès au salon est arrachée et jetée à même le sol ; avons vu et constaté plusieurs orifices sur les vitres et les rideaux dudit salon ;

Avons été conduit au salon de cette maison, où nous avons vu et constaté plusieurs impacts de projectiles sur un pan de mur ;

Avons vu et constaté dans la salle à manger, deux douilles au sol ; avons vu et constaté au sol des liquides de couleur rougeâtre ; avons vu et constaté par la suite, un sac de couleur rougeâtre à l'intérieur duquel se trouvent trois récipients contenant de la nourriture ; avons vu et constaté devant l'escalier conduisant au niveau supérieur de la maison, un téléphone portable de couleur grise, de marque Samsung, ayant pour IMEI : **359116088224747** et **359117088224745** ; avons vu et constaté des tâches rougeâtres sur les escaliers, des débris de blocs et une douille de calibre 5.56 ;

Phmj.

Au second niveau étant, avons vu et constaté que tous les objets s'y trouvant sont en désordre ; avons vu et constaté sur un bureau : « **Le sceau de la République d'Haïti** » et une petite valise de couleur rouge contenant quatre (04) passeports au nom du Président **Jovenel MOÏSE** dont un passeport officiel, un livret de Bank of America aux noms de **Jovenel MOÏSE** et **Marie E. Martine MOÏSE**, un billet de 100 dollars US, un billet de 50 dollars US, deux (02) chèques et l'autre de 59.617,15 gourdes ; avons vu et constaté à l'intérieur d'une bâche des liasses de billet de 1000 gourdes et d'autres billets en gourdes ; avons vu et constaté au sol, un flacon identifié par lesdits agents comme étant celui de gaz lacrymogène ;

Avons vu et constaté au sol, sur un maillot de couleur bleue avec mention **Jovenel #5**, des liquides rougeâtres assimilables à du sang ; avons vu et constaté cinq (05) oreillers maculés de sang ; avons vu et constaté cinq (05) douilles devant la porte principale de la chambre identifiée par le sieur **Jean Alex** comme étant celle du Président ; avons vu et constaté que la chambre se trouvant en face de celle du Président de la République est totalement saccagée ; avons vu et constaté une autre chambre totalement saccagée à l'intérieur de laquelle se trouvent des fils électriques alimentant l'installation des caméras de surveillance qui sont coupés ; y avons vu et constaté des impacts de projectiles sur tous les pans de mur ;

Avons vu et constaté que la serrure de la porte en bois à deux battants de la chambre principale du Président de la République est enfoncée et que ladite porte est entre ouverte ; avons vu et constaté aussi, plusieurs orifices sur la porte en question ; avons vu et constaté une forte quantité de liquide rougeâtre devant ladite porte, assimilable à du sang ;

Avons été pénétré dans la chambre du Président susdit, y étant, avons vu et constaté qu'elle est complètement saccagée ; avons vu et constaté sur le parquet, à proximité d'un grand lit, le corps inerte et inanimé d'un homme, allongé sur le dos, de teint noir, vêtu d'un pantalon (jeans) de couleur bleue contenant un trou, d'un boxer de couleur blanche avec la mention Hanes, d'une chemise blanche maculée de sang et pieds nus ; avons vu et constaté que sa main gauche est repliée sur son estomac ; avons vu et constaté une alliance (bague) de couleur dorée au niveau de l'annulaire de sa main gauche ; avons vu et constaté que ses yeux et sa bouche sont ouverts ; avons vu et constaté que son pied gauche est allongé, son pied droit replié au-dessous de son pied gauche ; avons vu et constaté une forte quantité de liquide rougeâtre au-dessous dudit corps, ressemblant à du sang ; avons vu et constaté au niveau de sa tête un grand orifice, un autre sur son œil gauche, un orifice sur son front et un petit orifice sur son oreille gauche ; avons vu et constaté également deux grands orifices, dont l'un au niveau de sa poitrine droite et l'autre sur sa poitrine gauche ; avons vu et constaté un grand orifice au niveau de son avant-bras gauche et un autre sur sa cuisse droite ; avons vu et constaté des blessures et des liquides rougeâtres assimilables à du sang sur ledit corps inerte ;

A ce niveau, avons intimé l'ordre au sieur **D Jango Noël**, ambulancier de la morgue Pax Villa, de tourner ledit corps, ce qui nous a permis de voir et de constater quatre (04) grands orifices sur son dos et une forte quantité de liquide de couleur rougeâtre sortant de son œil gauche ;

Avons vu et constaté tout autour de ce corps, des ouvrages de la Constitution de 1987 amendés, le 09 mai 2011, des documents et des enveloppes contenant des billets de 1000 gourdes ; avons vu et constaté des tâches rougeâtres assimilables à du sang au niveau du plafond de cette chambre ; avons vu et constaté des effigies du Président **Jovenel MOÏSE** à l'intérieur de ladite chambre ;

Sur ce, le sieur **Jean Alex** a identifié ledit corps comme étant celui de son Excellence Monsieur **Jovenel MOÏSE**, Président de la République, né le 28 juin 1968 à Port-au-Prince, identifié au numéro : **001-329-431-4**

A ce stade, avons apposé une bande de scellés sur la petite valise de couleur rouge contenant les documents suscités et une autre sur un sac-à-dos de couleur noire, à l'intérieur duquel se trouve l'alliance (bague) du Président et les billets constatés ;

Avons apposé également, une bande de scellés sur la porte principale à deux battants donnant accès à l'enceinte de la chambre du Président de la République ;

Avons apposé une autre bande de scellés sur la porte donnant accès au parking du Président et une autre sur la porte donnant accès au salon et à la salle à manger ;

Avons apposé deux autres bandes de scellés, dont l'une sur la porte donnant accès à la salle de conférence et l'autre sur la porte donnant accès au niveau supérieur de la maison ;

A ce stade, avons été à l'arrière-cour de cette propriété, plus précisément devant une dépendance, où nous avons vu et constaté au sol des dizaines de douilles, identifiées par les policiers de la DCPJ comme étant de calibre 7.62 ; avons vu et constaté enfin, plusieurs orifices sur la façade arrière de la maison du Président de la République ;



Ainsi s'achève notre constat matériel ;

Toujours dans le cadre de notre mission, avons été dirigé sur une propriété voisine, où nous avons vu et rencontré une dame qui s'est identifiée par sa Carte d'Identification Nationale au nom de **ETIENNE Daphney**, née 07/ 07/ 1985 à Pétiyon-ville, au no. : **01-04-99-1985-07-00153**, à qui nous avons fait part l'objet de notre transport sur les lieux ; laquelle nous a exposé ce qui suit :

Majistra, la se kay mwen, li te vè 1 nè 30 nan maten, se bri katouch ki leve'm, mwen te tande yon vwa ki t'ap di : « *tout moun soti nan kay la 2 men anle* ». mwen te tande tou yon vwa ki t'ap di an anglè : « *DEA Corporation* ».

Majistra, anpil katouch kontinye t'ap tire jiska vè 2 zè 47. Branch bwa zanmand sa ki rache tonbe atè a se katouch yo ki debranche'l.

Majistra, mwen te tande yon vwa gason ki t'ap tradwi pou moun yo an kreyòl, se lè'm leve, mwen tande se kay Prezidan tout operasyon sa yo t'ap fèt e gen moun nan zòn nan ki deklare ke yo te wè se anpil blan ki t'ap soti kay Prezidan an ak malèt nan men yo.

Requis de signer, elle l'a fait :

S/ **ETIENNE Daphney**

Avons vu et rencontré également sur les lieux, le sieur **Augustin ESTIMABLE**, identifié au no. : **05-15-1960-05-00005**, lequel nous déclare ceci :

Majistra, mwen se youn nan vwazen Prezidan an, depi vè 1 nè nan maten, mwen sou 2 pye'm akoz de bri zam mwen t'ap tande, depi lè sa mwen twomatize.

Majistra, tande ak wè se 2, se kòm si se te yon tranbleman de tè ki t'ap pase, mwen panse pat gen kay ki t'ap rete nan zòn nan ankò. Sa byen fè nou mal maten an nou aprann ke se Prezidan **Jovenel MOÏSE** yo asasine.

Requis de signer, il ne l'a pas fait pour ne le savoir :

Avons reçu la déclaration des sieur et dame **Vilson ELOGE** et **Lucita LUMENES**, identifiés aux nos. : **1113499279** et **04-02-99-1953-05-00002** ; lesquels nous déclarent respectivement ce qui suit :

Majistra, mwen se **Vilson ELOGE**, se mwen ki responsab netwayaj nan tout kay la. Yès wa mwen te vrèman twomatize nan moman mwen te tande bri katouch ki t'ap tire, s'ak te fè'm pi pè, se lè'm wè yon ekip blan pran'm soti avè'm, mare 2 menm, mete'm kouche devan pòt la sou vant, yo pran telefòn mwen epi y'ap fouye kay la, katouch k'ap tire. Se vè 4 trè maten an, mwen santi yo kite kay la, mwen leve e mwen fè dam nan pran yon jilèt koupe kòd yo te mare'm nan.

Requis de signer, il l'a fait :

S/ **Vilson ELOGE**

Majistra, mwen se **Lucita LUMENES**, se mwen ki fè manje pou Prezidan depi 2017 jiska jodi a. Jan mesye a sot di'w la, nou te andifikilte, mwen pa fouti konprann sak pase a. Lè blan yo pwente zam yo sou mwen, mwen tonbe kriye.

Après quoi, avons nommé les sieurs et dame **Jean Laguel Civil**, **Vilson ELOGE** et **Lucita LUMENES** comme étant gardiens des scellés apposés sur les portes de la maison du Président conformément à la loi ;

Enfin, avons remis à l'ambulancier, le sieur **D Jango Noël**, l'ordre de lever le corps inerte et inanimé du Président de la République, son Excellence Monsieur **Jovenel MOÏSE** tout en lui intimant l'ordre formel de ne pas prendre et de ne pas laisser prendre en photo ledit corps.

De tout quoi avons dressé et clos le présent procès-verbal de constat que nous avons signé, après lecture, avec les nommés suscités, le Greffier, après avoir vaqué depuis l'heure susdite jusqu'à celle de cinq heures trente minutes de l'après-midi.

POUR EXPEDITION COPIE CONFORME
COLLATIONNEE



Me. Waky **PHILOSTÈNE**
Greffier



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
EGALITÉ

LIBERTÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Extrait des minutes du greffe du TRIBUNAL DE PAIX DE PETIONVILLE
AU NOM DE LA LOI

L'an deux mille vingt-et-un et le mercredi sept juillet, l'an 218^{ème} de l'Indépendance, à dix heures trente-sept minutes du matin

Nous, Mag. **Carl Henry DESTIN**, Juge de Paix Suppléant de la Commune de Pétion-ville, Officier de Police Judiciaire, Auxiliaire du Commissaire du Gouvernement Près le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince, assisté de Me. **Waky PHILOSTENE**, Greffier

Sur la réquisition du Parquet de Port-au-Prince, représenté par Me. **Bedford Claude**, identifié au no. : **003-584-628-1**, Commissaire du Gouvernement a.i Près le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince, sollicitant notre transport en la résidence Privée du Président de la République D'Haïti, Monsieur **Jovenel MOÏSE**, sise à Pèlerin 5, Pétion-ville en vue de constater l'état des lieux ; de recueillir toutes déclarations utiles et d'en dresser procès-verbal pour les suites de droit ;

Déférant à cette réquisition, nous sommes expressément transporté sur les lieux susdits et aux fins susdites, accompagné dudit Commissaire, du sieur **Monplaisir Denor**, identifié au no. : **008-172-008-5**, Responsable du Service des Homicides (D.C.P.J), du policier **Olvens Moïse** matriculé au **1200175**, responsable du Back-up Pétion-Ville et le Greffier ;

Y étant arrivé, avons été conduit devant l'entrée conduisant en la résidence dudit Président, située au côté Ouest où nous avons vu et constaté une guérite faite en plywood, recouverte en tôle, peinte en bleu et blanc ; avons vu et constaté devant ladite guérite cinq (05) cagoules en noir, au sol ; avons vu et constaté au sol, une douille de calibre 9mm ; avons vu et constaté une autre douille de calibre 5.56 et un étui de couleur noire en cuir au sol ; avons vu et constaté un trousseau à clés lié à l'aide d'une ficelle ;

Avons été dirigé à l'intérieur de cette guérite, où nous avons vu et constaté un banc, une table en bois en mauvais état, cinq (05) petits matelas, un water cooler, un récipient de cinq gallons, un extincteur, deux seaux, un balai ;

Avons vu et constaté au sol, cinq cartouches de calibre 5.56 à droite de l'entrée, deux (02) autres à gauche, quatre (04) douilles et un projectile de calibre 9 mm à quelques mètres de ladite guérite ;

Avons vu et constaté devant un séparateur métallique endommagé donnant accès au Parking de la résidence dudit Président, une dizaine de douilles de différents calibres ;

Avons vu et constaté sur un pan de mur de clôture plusieurs orifices, assimilables à ceux des projectiles ; avons vu et constaté une génératrice de marque **SDMO** ; avons vu et constaté à droite en entrant, une masse à l'état neuf, de couleur jaune et noire avec la mention **inc.co** et une petite boîte de couleur blanche avec l'écriteau « **Winchester** » contenant trois (03) grands projectiles ; avons vu et constaté sur la cour logeant le parking Présidentiel un cercle métallique, identifié par les policiers comme étant l'anneau d'une grenade ;

Avons vu et constaté une douille de calibre 38 à un mètre devant le passage à piéton conduisant sur la cour de la propriété du Président ; avons vu et constaté une cartouche de couleur argentée devant une guérite de sécurité ; avons vu et constaté une autre cartouche de calibre 38 de couleur dorée ;

Avons vu et constaté sur la cour avant, un véhicule de couleur blanche, de marque Toyota Land Cruiser, immatriculé : **PN 00081** dont les vitres avant droit et avant gauche sont complètement brisées ; avons vu et constaté une grosse pierre à l'intérieur de ce véhicule ; avons vu et constaté sur la façade principale de la maison du Président plusieurs endroits troués ;

Avons rencontré sur les lieux, le sieur **Jean Laguel CIVIL**, identifié au no. : **003-154-569-0** ; lequel nous déclare ce qui suit :

Majistra, mwen se kòdonatè sekirite prezidansyèl palè Nasyonal. Prezidan **Jovenel MOÏSE** rele'm ozanviwon 1 nè nan maten pou'l di'm li tande anpil briz zam ap tire bò lakay li pou yo bakòp pou li. Menm kote a, mwen rele **Dimitri Hérard**, kòmandan USGPN ak kòmandan **Armand**, yo vit yo rasanble twoup yo. Letan pou bakòp yo rive bò kay Prezidan an, yo di'm yo pa ka rive sou pòt la, yo bloke. Kòmandan **Dimitri** di'm tou nèg yo pat ka rive vre. Mwen sot Tomè nan kay im la, lè'm rive bò Pèlerin 2, yon ekip komando ki t'ap opere kay Prezidan an friz li. Men, prezidansyèl la

Quiconque aura fait un usage privé de cette forme sera passible d'une amende de cent gourdes

(Loi du 6 Août 1919)





RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
EGALITÉ

LIBERTÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Extrait des minutes du greffe du TRIBUNAL DE PAIX DE PETIONVILLE
AU NOM DE LA LOI

L'an deux mille vingt-et-un et le mercredi sept juillet, l'an 218^{ème} de l'Indépendance, à dix heures trente-sept minutes du matin

Nous, Mag. **Carl Henry DESTIN**, Juge de Paix Suppléant de la Commune de Pétion-ville, Officier de Police Judiciaire, Auxiliaire du Commissaire du Gouvernement Près le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince, assisté de Me. **Waky PHILOSTENE**, Greffier

Sur la réquisition du Parquet de Port-au-Prince, représenté par Me. **Bedford Claude**, identifié au no. : **003-584-628-1**, Commissaire du Gouvernement a.i Près le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince, sollicitant notre transport en la résidence Privée du Président de la République D'Haïti, Monsieur **Jovenel MOÏSE**, sise à Pèlerin 5, Pétion-ville en vue de constater l'état des lieux ; de recueillir toutes déclarations utiles et d'en dresser procès-verbal pour les suites de droit ;

Déférant à cette réquisition, nous sommes expressément transporté sur les lieux susdits et aux fins susdites, accompagné dudit Commissaire, du sieur **Monplaisir Denor**, identifié au no. : **008-172-008-5**, Responsable du Service des Homicides (D.C.P.J), du policier **Olvens Moïse** matriculé au **1200175**, responsable du Back-up Pétion-Ville et le Greffier ;

Y étant arrivé, avons été conduit devant l'entrée conduisant en la résidence dudit Président, située au côté Ouest où nous avons vu et constaté une guérite faite en plywood, recouverte en tôle, peinte en bleu et blanc ; avons vu et constaté devant ladite guérite cinq (05) cagoules en noir, au sol ; avons vu et constaté au sol, une douille de calibre 9mm ; avons vu et constaté une autre douille de calibre 5.56 et un étui de couleur noire en cuir au sol ; avons vu et constaté un trousseau à clés lié à l'aide d'une ficelle ;

Avons été dirigé à l'intérieur de cette guérite, où nous avons vu et constaté un banc, une table en bois en mauvais état, cinq (05) petits matelas, un water cooler, un récipient de cinq gallons, un extincteur, deux seaux, un balai ;

Avons vu et constaté au sol, cinq cartouches de calibre 5.56 à droite de l'entrée, deux (02) autres à gauche, quatre (04) douilles et un projectile de calibre 9 mm à quelques mètres de ladite guérite ;

Avons vu et constaté devant un séparateur métallique endommagé donnant accès au Parking de la résidence dudit Président, une dizaine de douilles de différents calibres ;

Avons vu et constaté sur un pan de mur de clôture plusieurs orifices, assimilables à ceux des projectiles ; avons vu et constaté une génératrice de marque **SDMO** ; avons vu et constaté à droite en entrant, une masse à l'état neuf, de couleur jaune et noire avec la mention **inc.co** et une petite boîte de couleur blanche avec l'écriteau « **Winchester** » contenant trois (03) grands projectiles ; avons vu et constaté sur la cour logeant le parking Présidentiel un cercle métallique, identifié par les policiers comme étant l'anneau d'une grenade ;

Avons vu et constaté une douille de calibre 38 à un mètre devant le passage à piéton conduisant sur la cour de la propriété du Président ; avons vu et constaté une cartouche de couleur argentée devant une guérite de sécurité ; avons vu et constaté une autre cartouche de calibre 38 de couleur dorée ;

Avons vu et constaté sur la cour avant, un véhicule de couleur blanche, de marque Toyota Land Cruiser, immatriculé : **PN 00081** dont les vitres avant droit et avant gauche sont complètement brisées ; avons vu et constaté une grosse pierre à l'intérieur de ce véhicule ; avons vu et constaté sur la façade principale de la maison du Président plusieurs endroits troués ;

Avons rencontré sur les lieux, le sieur **Jean Laguel CIVIL**, identifié au no. : **003-154-569-0** ; lequel nous déclare ce qui suit :

Majistra, mwen se kòdonatè sekirite prezidansyèl palè Nasyonal. Prezidan **Jovenel MOÏSE** rele'm ozanviwon 1 nè nan maten pou'l di'm li tande anpil briz zam ap tire bò lakay li pou yo bakòp pou li. Menm kote a, mwen rele **Dimitri Hérad**, kòmandan USGPN ak kòmandan **Armand**, yo vit yo rasanble twoup yo. Letan pou bakòp yo rive bò kay Prezidan an, yo di'm yo pa ka rive sou pòrtèt la, yo bloke. Kòmandan **Dimitri** di'm tou nèg yo pat ka rive vre. Mwen sot Tomè nan kay li pou lè'm rive bò Pèlerin 2, yon ekip komando ki t'ap opere kay Prezidan an friz li. Men, prezidansyèl la

Quiconque aura fait un usage privé de cette forme sera passible d'une amende de cent gourdes.

(Loi du 6 Août 1919)





RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique

Parquet du Tribunal Civil de

P- au - J

No.....

Le...

09 juillet 2021

Le Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince invite le nommé: Reginald Boulos à se présenter au Parquet le lundi 12 juillet 2021 à dix (10) heures du matin, ce, dans le cadre du dossier de l'assassinat du Président de la République Monsieur Jovenel Moïse perpétré en sa résidence dans la nuit du 06 au 07 juillet 2021.
Fait au Parquet le jour, mois et an que dessus.

Me Bedford Claude
Commissaire du GVT, ai





RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique

Parquet du Tribunal Civil de


P-001

Le 09 juillet 2021

N°.....

Le Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince invite le nommé: Dimitre Verbe à se présenter au Parquet le lundi 12 juillet 2021 à onze (11) heures du matin, ce, dans le cadre du dossier de l'assassinat du Président de la République Monsieur Jovenel Moïse perpétré en sa résidence dans la nuit du 06 au 07 juillet 2021.

Fait au Parquet les jour, mois et an que dessus.


Le 09 juillet 2021 Claude
Commissaire du GVT, ai



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique

Parquet du Tribunal Civil de...

Port-au-Prince
Le 07 juillet 2021

N°.....

Le Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince invite le nommé: Jean Marie Verbe à se présenter au Parquet le lundi 12 juillet 2021 à 11 heures 30 du matin, ce, dans le cadre du dossier de l'assassinat du Président Jovenel Moïse perpétré en sa résidence dans la nuit du 06 au 07 juillet 2021.

Fait au Parquet les jour, mois et an que dessus.



Yves-Edouard Claude
Commissaire du GVE, ci.



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique

Parquet du Tribunal Civil de

P- au - J

No.....

Le...

09 juillet 2021

Le Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince invite le nommé: Reginald Boulos à se présenter au Parquet le lundi 12 juillet 2021 à dix (10) heures du matin, ce, dans le cadre du dossier de l'assassinat du Président de la République Monsieur Jovenel Moïse perpétré en sa résidence dans la nuit du 06 au 07 juillet 2021.
Fait au Parquet le jour, mois et an que dessus.


Me Bedford Claude
Commissaire du GVT, ai



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique

Parquet du Tribunal Civil de

P-001-1

Le 09 juillet 2021

N°.....

Le Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince invite le nommé: Dimitre Verbe à se présenter au Parquet le lundi 12 juillet 2021 à onze (11) heures du matin, ce, dans le cadre du dossier de l'assassinat du Président de la République Monsieur Jovenel Moïse perpétré en sa résidence dans la nuit du 06 au 07 juillet 2021.

Fait au Parquet les jour, mois et an que dessus.


Le 09 juillet 2021 Claude
Commissaire du GVT, ai



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique

Parquet du Tribunal Civil de...

Port-au-Prince
Le 07 juillet 2021

N°.....

Le Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince invite le nommé: Jean Marie Verbe à se présenter au Parquet le lundi 12 juillet 2021 à 11 heures 30 du matin, ce, dans le cadre du dossier de l'assassinat du Président Jovenel Moïse perpétré en sa résidence dans la nuit du 06 au 07 juillet 2021.

Fait au Parquet les jour, mois et an que dessus.



Yves-Edouard Claude
Commissaire du GVE, ci.



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique

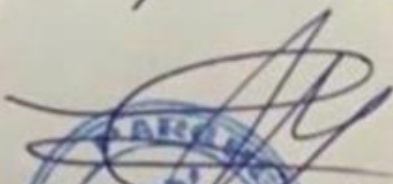
Parquet du Tribunal Civil de

N°.....

P. au - P
Le... 09 juillet 2021

Le Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince invite le nommé : Jerry Tardieu à se présenter au Parquet le lundi 12 juillet 2021 à midi (12 heures PM, ce, dans le cadre du dossier de l'assassinat de Président de la République Monsieur Jovenel Moïse perpétré en sa résidence dans la nuit du 06 au 07 juillet 2021.

Fait au Parquet le jour, mois et an que dessus.


Yves Jean Claude
Commissaire du G. V.



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique

Parquet du Tribunal Civil de...

P-au-1

Le... 09 juillet 2021

N°.....

Le Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince invite le nommé: Steeven Benoit à se présenter au Parquet le lundi 12 juillet 2021 à dix (10) heures 30 du matin, ce, dans le cadre du dossier de l'assassinat du Président de la République Monsieur Jovenel Moïse perpétré en sa résidence dans la nuit du 06 au 07 juillet 2021.

Fait au Parquet le jour, mois et an que dessus.


Yverson Rose Claude
Commissaire du GVT, au



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique
Parquet du Tribunal Civil de...

N°.....

Le 02 juillet 2021

Le Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince invite le nommé: Youri Latortue à se présenter au Parquet le lundi 12 juillet 2021 à dix (10) heures du matin, ce, dans le cadre du dossier de l'assassinat du Président de la République Monsieur Jovenel Moïse perpétré en sa résidence dans la nuit du 06 au 7 juillet 2021.

Fait au Parquet les jour, mois et an que dessus.


Béa-Ford Claude
Commissaire du GVT, au



Digicel Haïti
151, angle Avenue Jean Paul II
Et Impasse Duverger
Port-au-Prince, Haïti (W.I.)
P.O. Box 15517
WWW.digicelhaiti.com

CONFIDENTIEL

Port-au-Prince, le 10 Septembre 2021

Maître Bed-Ford CLAUDE
Commissaire du Gouvernement
Port-au-Prince, Haïti.
En ses bureaux. -

Monsieur le Commissaire,

Suite à votre requête en date du 07 Septembre 2021, reçue en date du 08 Septembre 2021, le Département Juridique de la Unigestion Holding S.A. (Digicel) vous communique les appels entrants et sortants entre les numéros de téléphones +509 3876-7107 et +509 3732-2076 pour la période trouvée, soit du 1^{er} au 07 Juillet 2021, ce sous toutes réserves généralement quelconques.

Recevez, Monsieur le Commissaire, ses salutations les meilleures et l'assurance de son entier dévouement.


Département Légal
Digicel Haïti

P.J.: Appels entrants et sortants

AN/INTRES	AN/INTRES
358951082373851	358951082373851
43980271350	43980271350
58500271350	58500271350
58500271350	58500271350

REF.: Details no. Tel: +509 3732-2076

DATE OF CHANGE	CALL TYPE	ANUMBER	BNUMBER	DURATION MINUTES	FIRST CITY	FIRST SITE	FIRST CELL	LAST CITY	LAST SITE	LAST CELL	ANUMBER_MEI	BNUMBER_MEI
07/01/2021 19:29:31	MOBORIG	50937322076	50938767107									
07/04/2021 19:32:40	MOBTERM	50938767107	50937322076	1	PORT-AU-PRINCE	TURGEAU BUILDING	HAID0072_U05B	PORT-AU-PRINCE	TURGEAU BUILDING	HAID0145_U01C2	358959082373850	358959082373850
07/07/2021 04:20:30	MOBTERM	50938767107	50937322076	4	PORT-AU-PRINCE	PUBLIN_INTERIEUR	HAID0092_U05C	PORT-AU-PRINCE	PUBLIN_INTERIEUR	HAID0072_U05B		358959082373850
07/07/2021 04:03:39	MOBTERM	50938767107	50937322076	3	PORT-AU-PRINCE	HOTEL MONTANA	HAID0494_U01E	PORT-AU-PRINCE	HOTEL MONTANA	HAID0494_U01E		358959082373850

DATE OF CHANGE	Call Date
CALL_TYPE	MOBTERM (Incoming Calls), MOBORIG (Outgoing Calls)
ANUMBER	Calling Number
BNUMBER	Called Number
DURATION_MINUTES	Call Duration (Min)
FIRST_CITY	City where the call started
FIRST_SITE	Site where the call started
FIRST_COORDINATES	Coordinates where the call started
FIRST_CELL	Cell where the call started
LAST_CITY	City where the call ended
LAST_SITE	Site where the call ended
LAST_COORDINATES	Coordinates where the call ended
LAST_CELL	Cell where the call ended
ANUMBER_MEI	IMEI of the calling Number
BNUMBER_MEI	IMEI of the called Number



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique

Parquet du Tribunal Civil de... *Port-au-Prince*

N^o *RR-1*

Le *10 septembre 2021*

Dr Ariel HENRY
Premier Ministre
En ses bureaux.-

Objet : INVITATION

Monsieur le Premier Ministre,

Le Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince vous présente ses compliments et vous informe que, dans le cadre de nouvelles informations qui lui sont parvenues, il est confirmé que vous, Dr Ariel HENRY, avez eu plusieurs appels téléphoniques, notamment deux, en date du 7 juillet 2021 à 4h03 AM et à 4h20 AM avec l'un des principaux et très recherché assassin du Président Jovenel MOISE, Joseph Felix BADIO. La géolocalisation de ces appels tendancieux méritant d'être éclaircis, établissent sans équivoque que le fugitif BADIO se trouvait au moment de la conversation à Pélerin 5, lieu de la résidence de la victime et de la perpétration de ce crime. Ces nouvelles informations formellement vérifiées ont été dénoncées dans une plainte adressée par l'organisation politique VIV AYITI et dans le rapport du Réseau National de Défense des Droits de l'Homme (RNDDH).

Sur cette base, afin de vérifier le contenu de ces conversations pour un éventuel réquisitoire pénal à adresser au juge chargé d'instruire l'affaire, le Chef de la poursuite pénale vous saurait gré de bien vouloir, si vous le désirez, tenant compte des restrictions dues à votre statut de haut fonctionnaire de l'État, à vous présenter au Parquet de ce ressort le mardi 14 septembre 2021 à 10h AM pour coopérer avec la justice haïtienne. Cette démarche se justifie d'une part, dans ce cas spécifique d'une gravité extrême pour la Nation, et d'autre part, devant le vide présidentiel créant une situation exceptionnelle empêchant les autorités judiciaires de bénéficier la nécessaire et préalable autorisation d'un Président pour auditionner une personnalité publique de votre rang.

Recevez, Monsieur le Premier Ministre, mes salutations hautement patriotiques.

[Signature]
Me Béd Ford CLAUDE
Commissaire du Gouvernement



5:11Pm
[Signature]
10 SEP 2021



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique

Parquet du Tribunal Civil de... *Port-au-Prince*

N°.....

Le... *14 sept 2021*

Monsieur JOSEPH CIANCIULLI
Directeur de l'Immigration et de l'Emigration
En ses Bureaux.

Monsieur le Directeur,

Le Commissaire du Gouvernement Près le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince, vous présente ses compliments et vous requiert de passer des instructions nécessaires au service concerné pour que le sieur **Ariel HENRY** demeurant et domicilié à Port-au-Prince identifié par son nif : 003-147-929-5, soit interdit de quitter par voies aérienne, maritime et terrestre le territoire National pour des présomptions graves d'assassinat sur le Président de la République Monsieur **Jovenel Moïse**, fait prévu et puni par l'article 240 et suivant du code pénal haïtien.

Civilités.

[Signature]
Me. Bed-Ford CLAUDE
Commissaire du Gouvernement, ai





RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique

Parquet du Tribunal Civil de

N°.....

Le 14 sept 2022

RÉQUISITOIRE SUPPLETIF D'INFORMER DU COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT PRES LE TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE PORT-AU-PRINCE DANS LE CADRE DU DOSSIER DE L'ASSASSINAT DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, SEM JOVENEL MOISE

Vu l'information ouverte et en cours dans le cadre de l'assassinat crapuleux du Président de la République, Son Excellence Jovenel MOÏSE, par réquisitoire d'informer du Commissaire du Gouvernement ;

Vu la plainte de l'organisation politique VIV AYITI en date du 26 aout 2021 adressée au Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince ;

Vu le rapport de l'organisation de défenses des droits de l'homme dénommée Réseau National de Défense des Droits de l'Homme (RNDDH) ;

Vu le rapport de la Digicel confirmant les appels téléphoniques entre Monsieur Ariel HENRY et le fugitif Joseph Felix BADIO ;

Vu l'affirmation publique et sans équivoque d'un membre de Cabinet du Premier Ministre, Monsieur Jean Junior JOSEPH soutenant sans réserve qu'il vient de parler au PM qui a déclaré n'avoir jamais parlé au fugitif BADIO ;

Vu les récentes déclarations du Premier Ministre Ariel HENRY sur les antennes de Scoop FM tentant de disculper le présumé assassin du Président Jovenel MOÏSE, Monsieur Joseph Felix BADIO ;

Vu les articles 35, 37, 42, 43, 51, 57 et 114 du Code d'Instruction Criminelle ;

Attendu que suite à la plainte déposée au Parquet de Port-au-Prince par l'organisation politique VIV AYITI en date du 26 aout 2021 dévoilant de nouvelles informations contenues, entre autres, dans le

rapport du RNDDH, le Chef de la poursuite pénale a pu confirmer à travers la DIGICEL deux appels passés entre Monsieur Ariel HENRY et le fugitif très recherché Joseph Felix BADIO le 7 juillet 2021, ce peu de temps après l'assassinat de son Excellence Jovenel MOISE ;

Attendu que ces deux appels d'une durée totale de 7 minutes ont été géo localisés à Pèlerin 5 et à l'hôtel Montana. Qu'étant à pèlerin 5, lieu de la commission de l'acte criminel, et sachant que le fugitif et inculpé BADIO a physiquement participé à l'opération du 7 juillet 2021 ayant abouti à l'assassinat du Président dans sa résidence, ces deux appels ajoutés, entre autres, aux récentes déclarations de Monsieur Ariel HENRY, défendant le présumé assassin BADIO, le maître de l'action publique estime qu'il existe suffisamment d'éléments compromettants qui forment sa conviction sur l'opportunité de poursuivre Monsieur HENRY et de demander son inculpation pure et simple ;

Attendu que ces présomptions graves justifiant la mise en mouvement de l'action publique contre Monsieur Ariel HENRY s'en trouvent renforcées face aux rapports à éclaircir que nourrit le chauffeur du Premier Ministre, Monsieur Patrick DORMEVIL, ex policier mis à pied, avec Monsieur Marie Jude Gilbert DRAGON, également ex policier révoqué, l'un des inculpés dans ce dossier et actuellement détenu au Pénitencier national. De plus, l'affirmation de l'un des membres de Cabinet du Premier Ministre, Monsieur Jean Junior JOSEPH précisant avec certitude et autorité dans un tweet daté du 21 août 2021 que le Premier Ministre HENRY lui a confirmé qu'il n'a jamais parlé au fugitif BADIO jette plus de confusion à élucider par l'instruction ;

Attendu que ces faits extrêmement graves de complot contre la sûreté intérieure de l'État, assassinat, tentative d'assassinat, actes de terrorisme, vol à main armée, port et détention illégaux d'arme à feu, association de malfaiteurs sont prévus et punis par le code pénal haïtien.

REQUIERT le juge d'instruction, Me Garry ORELIEN, d'instruire sur ces nouvelles informations en inculpant le nommé Ariel HENRY, qui en raison de la gravité des faits exposés est interdit de laisser le territoire national pour toutes les voies possibles (appert lettre adressée au Directeur de l'Immigration et de l'Émigration, Joseph CIANCIULLI), et d'informer par toutes les voies de droit.

Fait au Parquet, le 14 septembre 2021.


Bed-Ford CLAUDE, Mag
Commissaire du Gouvernement a.i

REF.: Details no. Tel: +509 3876-7107

DATE OF CHARGE	CALL TYPE	NUMBER	NUMBER	DURATION MINUTES	FIRST CITY	FIRST SITE	FIRST CELL	LAST CITY	LAST SITE	LAST CELL	NUMBER	NUMBER
07/01/2021 10:28:31	MOBTERM	50937322076	50938787107									
07/04/2021 18:32:40	MOBORIG	50938787107	50937322076	1	PORT-AU-PRINCE	RUE PAVAMERICAIN	HAUD0500_U01B	PORT-AU-PRINCE	RUE PAVAMERICAIN	HAUD0500_U01B	354455087196990	354455087196990
07/07/2021 04:03:38	MOBORIG	50938787107	50937322076	3	PORT-AU-PRINCE	GERALD BATAILLE	HAUD0024_U01A	PORT-AU-PRINCE	GERALD BATAILLE	HAUD0024_U01A	354455087196990	354455087196990
07/07/2021 04:20:30	MOBORIG	50938787107	50937322076	4	PORT-AU-PRINCE	PELERIN_5	HAUD0024_U01A	PORT-AU-PRINCE	PELERIN_5	HAUD0024_U01A	354455087196990	354455087196990

DATE OF CHARGE	Call Date
CALL_TYPE	MOBTERM (Incoming Calls), MOBORIG (Outgoing Calls)
NUMBER	Calling Number
NUMBER	Called Number
DURATION_MINUTES	Call Duration (Min)
FIRST_CITY	City where the call started
FIRST_CITY	Site where the call started
FIRST_COORDINATES	Coordinates where the call started
FIRST_CELL	Cell where the call started
LAST_CITY	City where the call ended
LAST_SITE	Site where the call ended
LAST_COORDINATES	Coordinates where the call ended
LAST_CELL	Cell where the call ended
NUMBER_IMEI	IMEI of the calling Number
NUMBER_IMEI	IMEI of the called Number

REF.: Details no. Tel: +509 3732-2076

DATE OF CHARGE	CALL TYPE	ANUMBER	BNUMBER	DURATION MINUTES	FIRST CITY	FIRST SITE	FIRST CELL	LAST CITY	LAST SITE	LAST CELL	ANUMBER IMEI	BNUMBER IMEI
07/01/2021 10:28:31	MOBORIG	50937322076	50938767107		1 PORT-AU-PRINCE	TURGEAU BUILDING	HAIDO145_U01C2	PORT-AU-PRINCE	TURGEAU BUILDING	HAIDO145_U01C2	358958082313850	358958082313850
07/04/2021 19:32:40	MOBTERM	50938767107	50937322076	1	PORT-AU-PRINCE	PUBLIN_INTERIEUR	HAIDO072_U05B	PORT-AU-PRINCE	PUBLIN_INTERIEUR	HAIDO072_U05B	358958082313850	358958082313850
07/07/2021 04:20:30	MOBTERM	50938767107	50937322076	4	PORT-AU-PRINCE	JUVENAT	HAIDO092_U05C	PORT-AU-PRINCE	JUVENAT	HAIDO092_U05C	358958082313850	358958082313850
07/07/2021 04:03:39	MOBTERM	50938767107	50937322076	3	PORT-AU-PRINCE	HOTEL MONTANA	HAIDO484_U01E	PORT-AU-PRINCE	HOTEL MONTANA	HAIDO484_U01E	358958082313850	358958082313850

DATE OF CHARGE	Call Date
MOBTERM (Incoming Calls), MOBORIG (Outgoing Calls)	
ANUMBER	Calling Number
BNUMBER	Called Number
DURATION MINUTES	Call Duration (Min)
FIRST_CITY	City where the call started
FIRST_SITE	Site where the call started
FIRST_COORDINATES	Coordinates where the call started
STL_CELL	Call where the call started
STL_CITY	City where the call ended
STL_SITE	Site where the call ended
COORDINATES	Coordinates where the call ended
CELL	Call where the call ended
CALLER_IMEI	IMEI of the calling Number
CALLER_IMEI	IMEI of the called Number